

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 JUIN 2021

Etaient présents : MMes Chantal CHAMBON, Roselyne CHARREYRON, Christiane MAUREL, Sandra PICOT, Isabelle ROUVEURE-MOUNIER, Denise VALLAT et Tiphaine VERNET et MM Jean-Michel EYRAUD, André ARNAUD, Frédéric ANDRE, Léo BADER, Didier CROUZET, Philippe DUBOIS, Sébastien GENEST, Didier MANEVAL, Frédéric ROUX, Franck ROYER, Antonio SAVINI,.

Excusée : Cécile CHANTEPERDRIX (pouvoir à M Frédéric André)

- M. Léo BADER arrive à 19h55,
- Mme Isabelle ROUVEURE-MOUNIER quitte la salle à 21h15
- M. Didier CROUZET quitte la salle à 21h30.

Début de séance : 19h05.

M. le Maire rappelle que les élections régionales et départementales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021 aux Bretchs. La concomitance des 2 scrutins électoraux oblige la tenue de quatre bureaux de vote. A l'instar de nombreuses communes, la commune manque d'assesseurs. Aussi, il demande aux élus non-inscrits d'y procéder et de solliciter leurs connaissances. Les conditions sont rappelées : majeurs et inscrits sur les listes électorales de la commune, les inscriptions se font en mairie.

1. Administration de l'assemblée délibérante

1.1 Désignation du secrétaire de séance

M. Antonio SAVINI est désigné secrétaire de séance ;

1.2 Modification de l'ordre du jour du conseil municipal.

M. le Maire propose aux conseillers municipaux une modification à l'ordre du jour de la présente séance avec l'ajout des points suivants :

- Dénomination d'une voie communale à la Bruyère
- Travaux d'enfouissement au Pont de la Dame
- Tarification des terrasses, extensions permanentes et saisonnières.

1.3 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 avril 2021

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 28 avril.

M. Antonio SAVINI souhaite que le compte rendu soit plus exhaustif et réponde à un formalisme pérenne M. le Maire précise que le compte rendu liste les titres des affaires traitées en mentionnant le résultat du vote de l'assemblée délibérante et est destiné à informer le public des décisions prises par le conseil municipal et n'est pas un procès-verbal.

Vote à la majorité (14 pour, 3 abstentions : Mme CHANTEPERDRIX et MM. Frédéric ANDRE, Frédéric ROUX et 1 contre M. Antonio SAVINI)

1.4 Compte rendu des décisions prises au regard de la délégation de pouvoir général

1.4.1 Marchés Publics

- Voirie : EUROVIA - Décision n°1/2021

M. André ARNAUD fait un bref rappel des éléments du marché en question et précise que les travaux sont en cours d'exécution.

M. le Maire rappelle que pour l'avenir la maîtrise d'œuvre de ce type de travaux sera assurée par le nouveau responsable des services technique. M. Arnaud André précise que des travaux complémentaires sont prévus mais en attente du rapport de VEOLIA quant au remplacement de la conduite d'eau entre le Pont des Sautières et Magnac.

- Révision PLU : RÉALITÉS – Décision n° 2/2021

Mme Tiphaine Vernet rend compte de la présentation méthodologique du bureau d'étude le 11/06 dernier. Les premières réunions (par exemple avec les agriculteurs) devraient débuter en septembre.

- Création d'un lotissement – Eco-quartiers des Airelles

M. Philippe DUBOIS rappelle que le cabinet MW Architectes (M. MAGAUD et fils) a été retenu. Les voiries et réseaux, sont pris en en charge par FBle- (Franck BEAULAIGUE), les fluides et études thermiques sont dévolus à la société AVP Ingénierie. M. le Maire informe le Conseil qu'il n'y a pas de projet pour l'instant et qu'il attend des propositions du cabinet possiblement fin juillet. Son souhait est de préserver environ les 2/3 de la parcelle. M. Philippe DUBOIS explique qu'il y aura d'abord une étude topographique qui couvrira la zone envisagée les, Castors, l'arboretum et le City Park. L'OPAC poursuit un programme national de démolition qui concerne 2 HLM à Lambert. M. le Maire précise que les personnes concernées par les démolitions seront conviées par l'OPAC à une réunion en Maire. Une première esquisse pourrait être proposée en septembre ou octobre.

2. Affaires générales

2.1 Dérogation au repos dominical des salariés

M. le Maire rappelle que, quand Le Chambon avait le statut station touristique, il y avait une dérogation au repos dominical des salariés pour les commerces. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Par son courrier du 17 mai 2021, M. le Préfet de la Haute-Loire a sollicité l'avis des Maires du département quant à une 3ème dérogation au repos dominical des salariés pour les 4 dimanches du mois de juin. La date butoir était fixée au 3 juin dernier. Compte-tenu des délais impartis et de l'avis favorable émis par le conseil lors de la séance du 18 décembre 2020, un avis positif a été transmis aux services préfectoraux.

Pour mémoire, par courrier du 30 avril 2021, M. le Préfet a adressé à la CCHL l'arrêté de classement de l'office de tourisme du Haut-Lignon, ce qui a permis le dépôt d'une demande de classement en commune touristique. La commune n'a pas encore reçu réponse à ce jour.

M. le Maire sollicite le Conseil pour :

- confirmer l'avis favorable émis le 28 mai 2020 ;

M. Le Maire précise que les commerces peuvent déjà ouvrir, mais uniquement en présence du propriétaire, la dérogation permet de recourir aux salariés.

Vote à l'unanimité (18 votants)

2.2 Concert du 6 juillet 2021

La commune organise un concert au temple le 6 juillet 2021 à 20h00. La prestation sera assurée par le Contre-Ténor Sébastien FOURNIER et l'ensemble SPREZZATURA.

Les tarifs suivants sont proposés :

- Plein tarif : 20,00 € ;
- Tarif réduit (étudiants, demandeurs d'emploi, moins de 12 ans) : 12,00 €.

Mme Denise VALLAT rappelle que le 6 juillet à 11h00 la commune prévoit l'inauguration de l'exposition dédiée à M. Erich SCHWAM. Le concert de M Sébastien FOURNIER et l'ensemble SPREZZATURA a pour sujet le dialogue des cultures. La commune a estimé que la thématique était en relation avec l'histoire d'Erich SCHWAM et que les deux manifestations pouvaient donc avoir lieu le même jour.

A la demande de MM ROUX et ANDRE, Mme Vallat indique que le coût est de 5 000€, que le Temple dispose de 250 places qui permettraient l'équilibre de l'animation. Cette manifestation est organisée avec des frais à minima, les musiciens étant hébergés chez l'habitants et apportant leur matériel.

M. Frédéric ROUX demande sur quelle ligne budgétaire sera enregistrée cette prestation et que cette précision soit systématique. Il s'agit de la ligne 6232 « Fêtes et cérémonies »

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Adopter les tarifs proposés

Vote à l'unanimité (18 votants)

2.3 Convention Petites Villes de Demain (PVD)

Le 16 octobre 2020, M. le préfet a adressé un courrier aux communes qu'il estimait être la cible du dispositif PVD, préconisant un rapprochement avec la commune de Tence et un portage par la CCHL.

Le programme Petites Villes de Demain, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et est décliné et adapté localement. La convention va être signée par la Président de la CCHL, M le Maire de Tence et celui du Chambon au même temps que toutes les structures concernées.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Autoriser à signer la convention PVD.

Vote à l'unanimité (18 votants)

2.4 Dénomination d'une voie communale à la Bruyère

Lors de la réalisation de l'adressage et de la signalétique de la commune une voie communale a été omise. Il s'agit de la voie communale allant de la D 185, lieu-dit La Bruyère, commune du Chambon sur Lignon, au croisement de Chomette, commune de Tence.

En cohérence avec l'appellation de la commune de Tence, la dénomination « Route de Proumeyrol » est proposée.

M. André ARNAUD indique qu'il n'y a pas de maison du côté du Chambon et qu'il ne pourra donc y avoir d'adresse en doublon.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Approuver la dénomination de cette voie.

Vote à l'unanimité (18 votants)

3. Affaires financières

3.1. Vote du budget prévisionnel du Centre de Santé

Lors de la séance du 28 avril dernier, le conseil municipal a validé la création d'un budget annexe « Centre de Santé ».

Après présentation du budget, M. le Maire précise qu'il s'agit de transferts à partir du budget prévisionnel 2021 de la commune. Le budget prévisionnel du « Centre de Santé » est équilibré en fonctionnement par une subvention d'équilibre du budget principal de 84 400€.

Frédéric ANDRE souhaite connaître le délai nécessaire à l'équilibre du budget du « Centre de Santé ». M. le Maire indique que l'équilibre devrait être atteint au cours des trois ans à venir.

M. André ARNAUD interroge M. le Maire sur des arrivées éventuelles de praticiens. M. le Maire indique que, pour l'instant, il n'a pas de proposition d'installation d'un médecin libéral supplémentaire. En revanche, un des médecins salariés a décidé de quitter le « Centre de Santé » pour des raisons familiales. Des discussions sont en cours avec 2 candidats potentiels. A défaut un recruteur pourrait être sollicité.

M. Antonio SAVINI demande la date du départ du médecin salarié. Réponse : le 27 juin 2021.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Adopter le budget primitif tel qu'il est présenté

Vote à l'unanimité (18 votants)

3.2. Tarif de l'aire de vidange pour camping-car

Afin de mettre fin aux vidanges sauvages dans le Lignon (vers la plage ou la zone réservée aux gens du voyage), les agents des services techniques ont réalisé les travaux de génie civil pour accueillir une station pour la vidange des campings cars. Elle se trouve à proximité du camping municipal.

Il convient de fixer les tarifs de ce service.

M. le Maire propose un tarif de 2€. Ce tarif est compétitif afin d'inciter à l'usage du service et simple à mettre en place. Un système à jetons a été envisagé, mais nécessite une régie trop complexe.

A la demande de M. Frédéric ROUX, M. André ARNAUD précise qu'il n'y a pas de connexion électrique prévue et que la vidange se fait directement dans le réseau d'assainissement.

Frédéric ANDRE souhaite connaître l'économie obtenue sur les travaux réalisés en régie. Réponse : avec un prestataire externe la station aurait coûté 12/15 mille euros, contre 5/6 mille euros avec les travaux en régie.

M. Léo BADER arrive à 19h55

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Adopter le tarif proposé

Vote à l'unanimité (19 votants)

3.3. Vente des 2 immeubles du legs SCHWAM et du Véhicule

Comme présenté lors de la séance du conseil du 10 février 2021, le legs SCHWAM comprend, outre des actifs financiers (comptes bancaires, un compte titres), 2 immeubles situés à La Tour Salvany et un véhicule type Peugeot 206 (1ère immatriculation 27/11/2007 – 34 399 km).

La gestion à distance du patrimoine immobilier n'est pas jugée opportune par M. le Maire et sa vente pertinente, précision faite qu'une offre d'achat pour la maison sur terrain a été reçue.

Les Domaines ont été saisis pour une estimation, la demande est en cours et la réponse sera communiquée au conseil municipal à réception.

Le véhicule n'est pas adapté aux besoins des services. Dans le cadre de la succession il avait été évalué à 2 000,00€, après le contrôle technique il est estimé à 3 500,00€.

M. Antonio SAVINI souhaite que la gestion du Legs soit traitée en commission finances. Il observe que la location des immeubles aurait pu financer durablement des bourses pour des étudiants en cohérence avec le testament de M. SCHWAM.

M. le Maire et Mme Denise VALLAT indiquent que la gestion locative d'immeuble à distance est irréaliste, d'autant plus que des travaux d'importance sont à prévoir.

M. Frédéric ROUX s'inquiète de la postérité du legs et s'alarme d'une dilution dans les finances communales. M. le Maire précise que la gestion communale est conforme au budget voté en mars et que le legs fait l'objet d'un suivi analytique. Pour l'instant, seul le financement de l'expo SCHWAM est affectée au legs. A la demande de M. Frédéric ROUX, M. le Maire précise que la vente d'un bien immobilier relève de la compétence du conseil municipal. S'agissant de la vente du portefeuille de titres, par principe, une collectivité locale n'a pas vocation à spéculer avec ses moyens financiers.

M. Frédéric ANDRE regrette l'absence d'une commission ouverte pour associer les chambonnais à la gestion du legs SCHWAM.

M. le Maire propose au conseil municipal de :

- L'autoriser à procéder à la vente des 2 immeubles pour une valeur à minima égale à l'avis qui sera émis par les Domaines ;
- L'autoriser à procéder à la vente du véhicule pour un montant égal ou supérieur à l'estimation indiquée par la succession.

Vote à la majorité (15 pour, 3 abstentions : Mme CHANTEPERDRIX et MM. Frédéric ANDRE, Frédéric ROUX et 1 contre M. Antonio SAVINI)

3.4. Abonnements piscine

En septembre 2020, des administrés ont souscrit un abonnement annuel à l'aquagym (171,00€). En raison de la crise sanitaire, les séances n'ont pu avoir lieu. Il convient donc de rembourser les abonnements 2020-2021 ou de les reporter sur l'année 2021-2022.

Par ailleurs, le remboursement des séances souscrites (bébé nageurs) ou abonnement (aquagym) n'ayant pu être réalisé n'est pas prévu.

Il convient d'envisager cette possibilité et de la limiter à des motifs impérieux :

- Maladie, au-delà de 5 séances et sur présentation d'un certificat médical
- Déménagement à plus de 50km.

Enfin, le paiement fractionné (3 fois) est régulièrement sollicité par les usagers

M. Antonio SAVINI souhaite connaître les modalités de facturation des écoles, ce à quoi il est répondu que c'est une facturation après services rendus.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- D'autoriser le report en 2021 ou le remboursement des abonnements souscrits en 2020 en raison de la crise sanitaire ;
- D'autoriser le remboursement des séances ou abonnement pour les motifs impérieux indiqués ;
- De se prononcer sur le paiement éventuellement fractionné des abonnements aquagym.

Vote à l'unanimité (19 votants)

3.5. Coupe de bois – choix de la destination de vente

Une coupe de bois a été faite dans le cadre du régime forestier et sur proposition de l'Office National des Forêts (ONF). Le conseil municipal lors de sa séance du 22 mars 2018 avait inscrit à l'état d'assiette les coupes de bois ci-dessous :

Forêt	Parcelles	Type de coupe	Volume total estimé en M ³
FC Chambon sur Lignon Bois de Peybrousson	1a	AMEL (amélioration)	37
FC Chambon sur Lignon Bois de Peybrousson	4b et 6b	RS (coupe secondaire)	789

Conformément aux suggestions de l'ONF, M. le Maire propose de :

- Vendre cette coupe de gré à gré bord de route ;
- Accepter que ce lot de bois façonnés puisse être intégré dans une vente de lots groupés issus de forêts relevant du régime forestier de l'ONF en application à l'article L 141-1-1 du code forestier, et dans le cadre de contrats d'approvisionnement ;
- Confier l'exploitation des lots de bois façonnés à un entrepreneur de travaux forestiers sous l'encadrement de l'Office National des Forêts ;
- Donner pouvoir à M. le Maire, pour signer tous les documents relatifs à la vente et l'exploitation de ces coupes ;
- Décider d'inscrire au budget les sommes nécessaires au financement de l'exploitation des bois, des frais de garderie et des impôts fonciers.

M. Léo BADER explique que la vente de gré à gré permet de mieux valoriser les bois.

M. le Maire sollicite le vote du conseil municipal.

Vote à l'unanimité (19 votants)

3.6. Acquisition parcelle n°30 (Golf)

Afin de sécuriser les aménagements réalisés lors de la création du golf, il convient d'acquérir la parcelle BL00030.

En effet, l'un des bassins de la station d'épuration du lotissement des Terrasses du Golf et le chemin d'accès à celle-ci ont été réalisés sur cette parcelle. Or celle-ci appartient à la SCI Conseil Développement Immobilier.

M. le Maire ajoute qu'un dépôt sauvage de déchets végétaux et de gravats a été réalisé sur cette parcelle.

M. Didier CROUZET confirme que la parcelle n'appartient pas au golf, mais le protège du vent et du soleil du côté ouest (trou n°17).

M. André ARNAUD précise que la station d'épuration a été réalisée en 2008 au moment de la création du lotissement.

M. le Maire précise que la superficie de la parcelle est de 1,3h et qu'il exigera sa dépollution avant son acquisition.

M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à :

- Négocier l'acquisition de cette parcelle ;
- Signer tous les documents afférents à l'acquisition.

Vote à l'unanimité (19 votants)

3.7. Acquisition du Poêle à granules de Monsieur PERRACHON

M. PERRACHON a quitté le logement communal qu'il occupait à La Celle depuis le 1er mai 2021. Lors de son désistement, ce dernier a indiqué qu'il avait fait installer un poêle à granules et propose à la commune de racheter cet appareil pour un montant de 1 000,00€.

Ce chalet sera à nouveau occupé à compter du 1er juillet 2021.

M. le Maire estime que le prix est approprié et il propose au conseil municipal de :

- Autoriser l'acquisition de cet appareil.

Vote à l'unanimité (19 votants)

3.8. Travaux d'enfouissement au Pont de la Dame

Dans le cadre des travaux de la route de Saint-Agrève Tranche 3, l'enfouissement du réseau Basse Tension a été réalisé. En mai 2019, l'option Chemin du Pont de la Dame a été confirmée.

Le SDEHL a pris en charge les travaux et sollicitait une participation financière de la commune à hauteur de 30 % du coût global à savoir :

20 499,94 € x 30 % = 6 149,98 €

M. André ARNAUD précise qu'il s'agit de l'enfouissement d'une ligne qui part du chemin de la Croisière et va rejoindre le chemin des Enfants de la Montagne.

Il convient de confirmer cette participation communale.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Approuver la participation de la commune aux travaux d'enfouissement du réseau BT au Pont de la Dame

Vote à l'unanimité (19 votants)

3.9. Tarification des terrasses, extensions permanentes et saisonnières.

La délibération 118/2021 fixe, entre autres, les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public. Le prix du m² pour les terrasses est ainsi fixé à 21€ le m².

En 2020, compte-tenu de la pandémie et afin de soutenir les commerces locaux, la gratuité des terrasses avait été accordée y compris pour les extensions.

En 2021, des extensions permanentes et saisonnières ont été autorisées. Le Conseil est appelé à décider sur la tarification de ses espaces. Le débat du Conseil fait émerger les options suivantes :

- 21€ au m² aux terrasses et la moitié (10,5€) pour les extensions ;
- 21€ au m² aux terrasses et la gratuité pour les extensions ;
- 10,5€ au m² à la fois aux terrasses et aux extensions ;
- gratuité comme en 2020.

M. Frédéric ANDRE fait observer que tous les commerces n'ont pas des extensions et qu'il y a des commerces qui ont uniquement des extensions saisonnières-

M. Léo BADER se prononce pour la gratuité complète pour donner un coup de pouce aux entreprises. M. Didier CROUZET ajoute que les recettes attendues sont minimes et propose également la gratuité.

Après en avoir débattu, M. le Maire propose d'appliquer le prix de 10,50€ au m² aux terrasses et aux extensions (permanentes et saisonnières) pour la saison 2021.

Il sollicite le conseil pour :

- Se prononcer sur la tarification des terrasses telle que présentée.

Vote à la majorité (17 pour, 2 abstentions : MM Léo BADER et Didier CROUZET)

En marge des débats M. Antonio SAVINI rapporte plusieurs signalements quant à la propreté entre la pharmacie et les WC publics.

4. Ressources humaines

4.1. Création d'un poste d'ASVP (Agent de surveillance de la voie publique)

Les services de la mairie sont régulièrement interpellés quant à la sécurité des citoyens et plus particulièrement celles des écoliers et les dépôts sauvages d'ordure ménagères. Par ailleurs, des infractions aux règles de stationnement sont également régulièrement constatées.

Le recrutement d'un ASVP dont les principales missions permettraient de :

- surveiller et relever des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement ;
- relever des infractions relatives au règlement sanitaire départemental ;
- assurer la prévention sur la voie publique ;
- renseigner des usagers ;
- intervenir, si nécessaire, sur des infractions plus graves.

Par ailleurs, le recours aux travaux en régie notamment pour la maintenance des bâtiments nécessite un renfort dans ce service.

M. le Maire précise que l'ASVP n'est pas un policier municipal, la police municipale étant un service réservé aux communes de 5 000 habitants et plus.

La création des emplois nécessaires au fonctionnement des services relevant de la compétence du Conseil, M. le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi temporaire d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1er juillet 2021, pour assurer les fonctions d'ASVP et d'agent d'entretien des bâtiments et pour une durée maximale de 2 ans.

M. Léo BADER s'interroge sur la difficulté de trouver une personne avec la volonté et les compétences nécessaires pour ce poste et son niveau de rémunération. M. le Maire indique avoir déjà rencontré ce type de profil.

La rémunération sera équivalente à un SMIC.

M. Didier MANEVAL s'interroge quant aux horaires et aux possibilités d'intervention de l'agent recruté. M. le Maire indique envisager un temps de travail annualisé et ajoute qu'un ASVP pourrait intervenir sur des signalements d'intrusion, des dégradations et donner l'alerte.

M. Didier CROUZET observe qu'il n'y a jamais eu de « flic » au Chambon et que cela ne ressemble pas au Chambon, pays de tolérance et d'accueil, qu'il y a déjà des caméras et qu'une expérience similaire à Saint-Agrève a donné des résultats décevants. Il pointe également les coûts induits, de véhicule notamment.

Mme Denise VALLAT doute que le recrutement d'un ASVP puisse résoudre les incivilités. A contrario, la sécurisation des sorties et entrées des écoles est une préoccupation majeure. La double casquette de l'agent (agent municipal et surveillant de la voie publique) l'interpelle également.

M. Antonio SAVINI s'interroge sur la cohérence de cette création de poste avec le plan d'économie de la mairie. M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un poste temporaire et non statutaire et que les incivilités représentent un coût induit très élevé pour la commune.

M. Didier CROUZET demande le vote à bulletin secret sur le sujet.

M. le Maire accède à la demande même si elle n'est pas faite par le 1/3 des membres du conseil.

M. le Maire propose au conseil municipal de :

- Créer le poste décrit ci-dessus ;
- Modifier le tableau des effectifs en conséquence ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

M. le Maire appelle Mme Tiphaine VERNET et M. Frédéric ANDRE pour le dépouillement.

Vote à la majorité (12 pour, 7 contre)

Mme Isabelle ROUVEURE-MOUNIER quitte la salle à 21h15.

4.2. Heures complémentaires et supplémentaires

A la demande de la trésorerie, une délibération spécifique autorisant le paiement d'heures complémentaires et supplémentaires, pour l'ensemble des agents stagiaires, titulaires et non titulaires de la commune est nécessaire.

Le personnel peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de travail, à la demande expresse de l'autorité territoriale pour assurer la continuité du service public et répondre aux obligations réglementaires des services pendant la pandémie.

Cette compensation des heures complémentaires et supplémentaires est en priorité réalisée sous la forme d'un repos compensateur.

Le calcul de la rémunération des heures supplémentaires est le suivant :

Agents de droit public	Agents de droit privé
- 1e-14e heures supplémentaires : rémunération horaire de l'agent x 1,25	1e-8e heures supplémentaires : rémunération horaire de l'agent x 1,25
- 15e-25e heures supplémentaires : rémunération horaire de l'agent x 1,27	- 9e-25e heures supplémentaires : rémunération horaire de l'agent x 1,50

M. Frédéric ROUX demande si cette délibération concerne aussi les heures d'astreinte hivernale.
Réponse : non, car elles relèvent d'un autre dispositif.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- D'autoriser le recours aux heures complémentaires et supplémentaires ;
- D'autoriser la rémunération de ces heures comme précité ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget

Vote à la majorité (18 pour, 1 abstention M. Léo BADER)

M. Didier CROUZET quitte la salle à 21h30

5. Questions diverses

M. le Maire invite les conseillers à un tour de table pour évoquer d'autres sujets.

Mme Denise Vallat informe que l'exposition SCHWAM sera inaugurée le 6 juillet à 11h dans les locaux de la Mairie, tandis que celle sur le photographe Gérard Rondeau le sera le 9 juillet à 11h dans les locaux des écoles.

M. Philippe DUBOIS informe que les travaux de démolition partielle de l'immeuble 4 rue de Tence commenceront avant le 30 juin prochain et qu'une présence d'amiante a été détectée sur le site. Un co - working va ouvrir dans la salle de la Web room, qui a été aménagée et dotée d'un accès handicapé. M. Frédéric ROUX demande qui va gérer cet espace. M. Philippe DUBOIS répond qu'il n'y a pas encore de solution, mais une réflexion est en cours. Le co-working pourra être opérationnel à partir du 1^{er} juillet.

Mme Sandra PICOT informe que les travaux du local social ont bien avancés. La porte a été posée et qu'il faut récupérer un bac poubelle. M. le Maire rappelle l'échéance du le 1^{er} juillet 2021 et que les services techniques de la Mairie peuvent fournir le bac demandé.

M. le Maire interroge Mme Chantal CHAMBON sur la situation de agriculteurs. Elle répond qu'entre la sécheresse l'an passé et les prix insuffisants (par exemple pour le lait) cette année ils sont en difficulté. Cette problématique concerne aussi les agriculteurs BIO bien que bénéficiant de prix plus élevés, mais produisant des quantités en moyenne inférieures.

M. Franck ROYER informe le conseil que la campagne de stérilisation des chats a commencé et qu'il y a un problème au Chambon avec un chien errant. M. le Maire a écrit à son propriétaire. Si ce chien était capturé, il serait confié au syndicat pour la capture des carnivores domestiques errants. Il informe qu'une étude sera réalisée quant aux pollutions occasionnelles du Lac de DEVESSET par une cyanobactérie.

Mme Roselyne CHARREYRON fait le bilan de la mise en sécurité de la route des écoles avec la création d'un sens unique. D'autres solutions sont à l'étude.

M. André ARNAUD indique qu'un local technique sera créé Place des Balayes. Ce local sera végétalisé à l'arrière et il servira au stockage des containers vides et du matériel d'entretien de la place.

M. Sébastien GENEST informe que :

- les travaux aux tennis et au city stade seront terminés avant le 30 juin ;
- le 3 juillet, l'association The Lignon People et la municipalité organisent un nettoyage de la nature et qu'il y a déjà 100 inscrits ;
- le soir du 3 juillet : match amical entre deux équipes de foot promues en ligue 1 ;
- le 14 juillet animations importantes et des feux d'artifice
- le 17 juillet : fêtes des familles et du Lignon.

M. Didier MANEVAL s'interroge sur les règles sanitaires pour le match de football. Dans l'attente de précision complémentaire, une demi-jauge (environ 1 000 personnes maximum) semble probable.

M. Frédéric ROUX soulève le problème de l'insuffisance de l'alimentation électrique à la plage du Lignon pour le 17 juillet. Une alimentation spécifique sera mise en place.

M. Antonio SAVINI rapporte que des riverains se sont plaints des excès de vitesse route du Mazet et demande quand l'adressage sera terminé. M. André ARNAUD précise qu'une visite des services départementaux de la sécurité routière est prévue prochainement pour discuter du sujet et que l'agent en charge de l'adressage ne pourra pas intervenir avant le mois de septembre.

M. Frédéric ANDRE interroge M. le Maire sur le courrier qui a été déposé dans les boîtes aux lettres des chambonnais où il invite à voter pour le président de région sortant.

M. le Maire précise avoir agi en son nom personnel et en concertation avec d'autres élus, sans avoir recours aux moyens de la commune. Les coûts de cette publication sont intégralement supportés par les comptes de campagne de M Laurent WAUQUIEZ

M. Frédéric ROUX fait part de sa déception concernant ce choix du Maire et s'inquiète :

- du mécontentement de nombreux forains quant aux déplacements de bancs que certains ont subis ;
- du dépôt par un commerçant du Chambon de ses emballages en polystyrène sur un trottoir en attendant le ramassage ;
- du protocole sanitaire appliqué pour les élections.

Concernant le marché du samedi, M. le Maire répond qu'avec l'arrivée de la saison touristique le nombre de forains augmente et ceux déjà en place demandent plus d'espace. Soit on choisit de plafonner le nombre de places disponibles, soit il faut modifier les emplacements des uns et des autres. Le placier a fait des propositions dans ce sens. La solution n'est pas simple, une réunion est prévue avec le placier pour faire le point et étudier des solutions. Une autre solution possible serait de transférer une partie des petits producteurs sur la place mais ne reçoit pas l'adhésion des forains. De ce fait, il pense qu'un équilibre sera probablement trouvé grâce au plafonnement des places pour les forains.

M. le Maire rappelle aussi au conseil la mise en place d'une navette à partir de juillet. Le véhicule sera loué pour une période test et, si l'expérience est positive, une navette de 9 places sera acquise

pour permettre un service de transport à la demande (TAD), éventuellement avec un financement de la région.

S'agissant du polystyrène, le SICTOM ramasse uniquement les poubelles dans les containers, donc ce type de dépôt ne relève pas de sa compétence. M. André ARNAUD ajoute qu'une solution a été proposée au commerçant en question : il peut apporter ses emballages à Bricomarché pour les faire compacter, sans résultat.

Quant au protocole sanitaire, des autotests ont été reçus de la préfecture pour les assesseurs. Sur ce point, il fait confiance à la responsabilité individuelle.

M. Frédéric ROUX demande l'installation d'un banc à proximité de l'escalier de la place des balayes. 3 bancs stockés au centre technique municipal ont été installés à proximité de la gare.

M. Léo BADER propose de mettre des jeux pour enfants à proximité du skate-park. M. Sébastien Genest indique qu'une réflexion plus large sur l'aménagement de l'ensemble pour en faire une zone multigénérationnelle est en cours et comprend des aires de jeux pour enfant et des toilettes publiques.

M. Léo BADER informe le Conseil que le développement de son entreprise ne lui permet pas d'assumer la délégation de fonction à l'économie qui lui a été confiée et souhaite qu'elle soit rapportée.

M. le Maire prend acte de sa demande et le remercie de son implication. Il souhaite néanmoins, qu'il puisse continuer à être présent au conseil comme à la CCHL où il a intégré la commission économie et représente les jeunes entrepreneurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22h15